

Consultation publique du 23 juillet 2021

Présentateur : Merci d'être présents pour cette dernière concertation publique sur le parc du volcan donc ce vendredi 23 juillet.

Merci de votre présence vous être nombreux aujourd'hui, c'est agréable. On voit des têtes qu'on connaît déjà et c'est un plaisir de vous retrouver à chaque fois. Peut-être aujourd'hui, une réunion un peu différente, même si on va dérouler, toujours comme on a fait jusque-là, avec la présentation du projet. Mais on va essayer de la faire plus succincte pour qu'on puisse vraiment vous entendre. On va prendre un temps de recueil de vos avis de vos observations.

Donc vraiment là, on vous invite tous à prendre la parole un maximum. Et puis on aura les premiers retours de nos garants qui proposent de faire un petit retour de ce qu'ils retiennent de ces quelques semaines de concertation.

Et puis aussi la collectivité qui vous donnera déjà un premier retour des premières remarques de l'ensemble des éléments que vous avez déjà fournis. Mais ce n'est pas la dernière étape, il y a encore des rapports. Ce sera un premier jet à chaud. Quelques règles simples c'est le moment d'écouter et de respecter la parole de l'autre.

On va vous laisser un temps pour poser des questions, puis nous un temps de réponse. On privilégie aussi les nouvelles personnes, il y a beaucoup de gens qu'on a déjà vu, s'il y a des nouvelles personnes on leur laissera une place prépondérante pour qu'on les entende s'ils ont un avis complémentaire. Tout ce qui sera exprimé aujourd'hui est noté et enregistré. Cet enregistrement sera déposé sur le site internet de la ville que vous pouvez retrouver. On va prendre quelques notes sur ce que vous dites également. Tous vos avis ou propositions donneront lieu à des réponses. N'hésitez pas à apporter des nouvelles propositions, des nouveaux avis, des nouveaux regards. L'important, c'est de faire évoluer ce projet un maximum à partir de votre expérience du terrain. Vous habitez souvent dans le coin, vous êtes des voisins.

Je vais donner en premier la parole à Mme Leichnig, élue de la Plaine des Cafres.

Mme Leichnig : Je vous souhaite la bienvenue. Je suis très contente de votre présence ici parmi nous. Merci à Messieurs les garants : Messieurs MASTERNAK et VITRY. Merci Monsieur et Madame Leihmann porteurs de projet, Monsieur Louis BOYER, Monsieur Denis MALLET, ma collègue CORRE Martine donc merci pour cette concertation. C'est vrai que de toute façon il faudra que on part sur un avis favorable, j'espère pour nous. (RIRES dans la salle) On aura un bilan donc rendu par les garants dans un mois exactement.

Présentateur : On a le droit d'espérer, s'il vous plaît, continuez, c'était tentant et c'est enregistré.

Mme Leichnig : Vous savez la plupart des gens qui sont là, ils ont entendu aussi il y a un registre qui est en bas pour mettre leur avis comment il y a un site internet aussi, il y a un dossier à consulter sur le projet les garants auront rédigé un bilan qui doit être remis au maire avant le 23 août prochain et il sera délibéré au conseil municipal. Ce projet comme vous savez c'est un enjeu important pour la commune du Tampon et ça va être sur une surface de 15 hectares et ça a été simplifié pour un coût de 11,6 millions d'euros et les fonds vont être versés par le FEDER, ils seront versés par la Région. Ce sera un parc végétal comme on a dit et on redit toujours et on restera sur ce thème-là, que le maire, (bafouillages) comment dire, tient à cœur excusez-moi, il tient à cœur ce projet là, vous savez tous

c'est un maire pour la biodiversité. Il est le premier à être dans cet objectif. Il y aura des espaces de détente proposés, des espèces indigènes qui seront préservées et le parc accueillera le public dans une nature verdoyante. L'identité du parc sera innovante par ses activités, son environnement naturel, par des plantes endémiques de la Réunion comme j'ai dit. Euh donc c'est créateur d'emplois pour nous, pour les jeunes du Tampon et surtout ceux de la PLAINE DES CAFRES. Donc je remercie Messieurs les garants pour le bon déroulement de cette concerta, donc je laisse la place à Messieurs les garants pour la suite.

Présentateur : Non, on va leur piquer leur place. Si vous voulez bien, on ne vous la donne pas. Cette fois on ne leur donne pas. Ils interviendront plutôt un peu plus à la fin, à moins que vous ayez une question, mais je pense que là, on est vraiment sur le rôle des garants et je pense que vous en reparlerez sûrement à la fin si vous voulez bien et on va donner la parole à Madame Radegonde, ah y avait aussi les réunions publiques vous vouliez peut être préciser donc ?

Mme LEICHNIG : Alors, il y a les réunions publiques : réunion de concertation, ça a été fait le 1er juillet, il y a eu 51 participants, atelier riverains le 7 juillet : 26 participants, réunion de concertation du 10 juillet : 47 participants, atelier environnement du 13 juillet : 34 participants atelier tourisme du 20 juillet : 24 participants et réunion de concertation aujourd'hui ben on est très nombreux, on est très content aussi de la participation qu'il y a aujourd'hui.

Présentateur : On vous dira le chiffre plus tard, 200 selon la police ou selon les manifestants. Je donne donc la parole à Madame Radegonde.

Mme RADEGONDE : Bonjour à tous, ça me fait vraiment plaisir de vous retrouver pour certains qui se sont mis sur leur trente-et-un. Donc ça me fait vraiment plaisir. Merci, merci à vous, vraiment j'ai plaisir et je trouve que on s'habitue et on prend vraiment plaisir à discuter avec vous donc c'est merci. Si l'occasion m'est donnée de remercier le service informatique pour son soutien, son soutien sans faille au cours de la procédure, de la mise en place des commentaires sur le site. Je tenais aussi, bien sûr, à remercier ceux du fond, Mesdames et messieurs du service communication qui nous ont permis d'avoir de beaux documents, de beaux documents supports et justement de pouvoir avancer. Voilà donc ce sont des maillons qu'on oublie souvent de citer mais qui sont vraiment indispensables. Merci à l'équipe, merci aux élus et surtout et surtout merci, merci j'en regarde deux par particulièrement avec Monsieur AULLET parce que vous étiez là tout le temps pour votre accompagnement donc on va, on va être très bref dans la présentation de ce jour, on va aller très vite sur la partie, la partie, la partie administrative et très vite sur la partie technique pour justement vous êtes nombreux aujourd'hui pour que vous ayez chacun un temps de parole comme vous le souhaitez. Alors je précise juste le calendrier prévisionnel en parlant effectivement de la concertation qui se déroule aujourd'hui. C'est le dernier jour, la remise du bilan des garants, qui sera le 23 août 2021, le dépôt de la demande d'autorisation environnementale qui sera effectivement fin septembre, idem en ce qui concerne le permis d'aménager, une enquête publique qui s'en suivra en juin 2022. Avis et conclusions du comité enquêteurs en juillet 2022, décision préfectorale en octobre. Et on espère effectivement un démarrage des travaux fin 2022 pour effectivement une fin des travaux d'aménagement en 2023. Je vais brièvement, mais très brièvement, rappeler les enjeux qui sont liés, bien sûr à l'aspect faune flore, à la biodiversité, à l'aspect aussi, on a beaucoup insisté là-dessus et dans les ateliers, ce qui revient énormément, c'est effectivement tous ces aspects pédagogiques, accompagnement, communication sur le site, un développement socio-économique bien sûr du territoire. Voilà en sont les enjeux principaux. On va passer la parole à Monsieur BOYER pour une présentation rapide, rapide du projet.

Mr BOYER : Bonjour à tous Louis BOYER, chef de projet, donc je vais rappeler rapidement donc la situation du projet et puis la composition des 3 zones tu peux le faire. Donc je rappelle que le projet

donc se situe donc en bordure de la route Nationale 3 au niveau de la Diligence et au carrefour donc de la route du Champ de Foire. Dans l'aménagement, donc concerne 15 hectares uniquement et nous à nous adapter dans le cadre du projet au sol naturel, c'est à dire qu'il n'y aura pas de terrassement et nous allons respecter comme a dit Madame RADEGONDE toutes les espèces en présence et on va les valoriser et d'autre part, on va les compléter. C'est un parc végétal qui comprend 3 zones essentielles et je dirais pour moi, s'il y a une 4e zone, c'est la circulation et les parkings qui sont en vert. Concernant les parkings, vous avez donc une grosse poche de parking qui comprend un peu plus de 600 places de parking ici, vous avez une autre place de parking en bout du champ du champ de foire qui est donc en face de la zone de découverte, et puis vous avez donc des poches de parking qui sont sur le chemin de la Savane ici. Alors ces poches de parking ont été donc réalisées ou insérées pour permettre l'accès aux différentes zones. La première zone se situe dans la zone de découverte ou ce sera l'entrée en rouge. Nous aurons ici une entrée. Nous aurons aussi des bâtiments de secours, nous aurons un accueil, nous aurons un jeu en forme de volcan que vous voyez ici, vous aurez une serre endémique de la conservation des plantes endémiques de 14 mètres et de 12 mètres. Et dans cette zone de découverte, vous aurez aussi des parcours d'interprétation du végétal et de contemplation. Donc entre cette première zone de découverte et la zone de pique-nique, qui est donc en vert vous avez donc des chemins d'interprétations ici de liaison entre ces 2 zones là. Des chemins d'interprétation qu'on peut découvrir ici bordés de parasols. Donc les matériaux qui sont utilisés sont des matériaux, donc qu'on retrouve à la Plaine des Cafres, nobles qui s'insèrent bien dans le paysage et qui, bien entendu donc respectent le climat de la Plaine des Cafres. Donc là par exemple, sur la photo, on voit des parasols, ce sont des kiosques équipés. Et puis nous avons des sentiers de largeur de 3 mètres de large, de scories et si vous voulez du basalte broyé gris. Nous utilisons aussi beaucoup le bois et nous allons donc, si vous voulez insérer des équipements dans le cadre des zones qui sont des barbecues, soit collectifs, soit individuels. Sur la zone de pique-nique, c'est la zone ou on va découvrir, on va venir pour pique-niquer d'une part et qui a accès directement à un parking et vous avez dans cette zone là aussi des barbecues, des sentiers d'interprétation, beaucoup de végétal et pour pouvoir donc rattraper les niveaux qui sont très accidentés dans cette zone, on aura des parcours donc qui seront réalisés en bois pour s'adapter donc au sol et préserver l'habitat naturel, on aura aussi un labyrinthe végétal qu'on découvre ici, donc ce labyrinthe végétal il est repris en limite bien entendu de la zone et vous aurez donc des points de vue vers la partie basse, c'est à dire la zone du bas qui concerne la zone d'attraction. Donc la zone d'attraction ou à sensation donc, est en bleu sur notre schéma est composée donc de tyroliennes. Elle est composée également d'un ballon captif et nous aurons un parcours cross et des jeux en forme de toboggan. Pour rattraper les niveaux, pareil pour rendre à l'ensemble si vous voulez des zones nous allons faire des parcours pour pouvoir s'adapter au sol naturel. Sur la photo de droite, on regarde donc les sentiers qui peuvent être rattrapés et s'insérer dans le paysage pour ne pas détruire, donc les habitats naturels et l'ensemble des 3 hommes nous aurons donc une valorisation des espèces pour pouvoir donc réaliser cet aménagement. Dans le cadre du projet, nous avons respecté la biodiversité, donc sur place sur la carte que vous avez ici en gris, vert, jaune et vert foncé, nous avons réalisé l'ensemble si vous voulez de l'état initial du projet, avec donc notre bureau d'étude BIOTOPE et BIOTOPE a recensé un ensemble de plantes remarquables sur la zone qu'il faudra mettre en valeur et compléter. Donc, il y a dans le cadre du projet donc une palette végétale qu'on va donc conserver et aussi nous aurons donc d'autres palettes qu'on va bien entendu réaliser sur les zones qui sont arides ou qui ont été envahies ou détruites par les plantes invasives et à ce titre, dans le cadre si vous voulez de la conservation, nous allons commencer une première intervention par la lutte contre les espèces invasives dès cette année. Voilà la partie je dirais prise en compte de la biodiversité. Madame l'élue a rappelé que ce projet là est financé par l'Europe. Il est calibré à 11,6 millions d'euros et nous avons donc bien entendu déposer un dossier au niveau du financement FEDER de la région et nous pouvons donc bénéficier au titre de la mesure 5.09,

aménagements équipements des sites touristiques, donc 70% de financement pour pouvoir réaliser ce projet. L'objectif qu'on s'est fixé, bien entendu, c'est de réaliser ce projet avant fin décembre 2023 suivant notre calendrier et les exigences, je dirais des contraintes de financement.

Mme LEIHMAN : Oui, je vais compléter de manière, je vais compléter la présentation, donc du projet du parc du volcan faite par Monsieur BOYER, donc simplement pour préciser que sur le plan des procédures réglementaires, donc, l'étude d'impact qui est un gros dossier volumineux est en cours de réalisation donc par le bureau d'étude BIOTOPE, ça c'est important effectivement de le préciser. Donc dans ce document important d'études d'impact il y aura effectivement des mesures, des mesures environnementales que ce soit donc en phase chantier et également en phase d'exploitation, qui seront donc proposées pour éviter, réduire et compenser donc, on appelle les mesures ERC éviter, réduire, compenser donc l'impact du projet par rapport à son environnement, donc sur les différentes thématiques, c'est à dire la biodiversité, la faune flore, le cadre de vie, donc des voilà tous, tous, tous ces éléments-là seront étudiés, sont en cours d'examen par ce bureau d'étude BIOTOPE et ce document d'étude d'impact figurera donc dans la demande d'autorisation environnementale qui est prévu d'être déposée donc fin septembre dans le calendrier. C'est important effectivement de préciser qu'effectivement les enjeux environnementaux, les enjeux faune, flore seront donc étudiés et examinés et des mesures seront proposées pour prendre en compte l'ensemble de l'environnement, les espèces végétales, la faune, le cadre de vie. Tous ces aspects-là seront étudiés.

Personne du public : Bonjour à tout le monde donc je m'appelle François Virassamy-Macé. Moi lé musicien, habitant du 27e kilomètre, et donc merci d'avoir la parole pour cette réunion déjà pour commencer. Moi, moi, lé toujours surpris de voir autant de personnes que lé intéressées par ce qui se passe sur la commune. Moi l'aurait aimé que les personnes présentes y fait comme moi, y dit qui ça y lé et en quoi i lé concerné par ce qui se passe ici aujourd'hui. Ma première question est celle-là : comme nana assez de mounes là en l'espace de 10 minutes tout peut être réglé, moi j'aimerais bien savoir qui çà lé présent aujourd'hui et akose déplaces azote, voilà merci.

Mme RADEGONDE : Leur intérêt sur le projet ?

Personne du public : Voilà exactement.

Présentateur : On va prendre cette première question parce qu'on va faire, c'est que je vous propose aussi, quand vous prenez la parole, de préciser peut-être si ça vous va, on va faire circuler la parole et comme ça les gens donnent leur nom et puis ils précisent leur, leur intérêt peut être et puis juste, vous aviez peut être d'autres questions et après on a d'autres personnes qui ont levé la main. Je vous propose de prendre une ou 2 questions.

Personne du public : Oui Bonjour, c'est Monsieur TECHER de BOIS COURT, délégué de quartier. Au début de ce projet Monsieur le Maire nous a demandé notre avis sur les parcs qu'on pourrait mettre comme pour aménager. Moi, j'avais proposé une luge sur rail comme y avait au MAIDO, ça n'a pas été retenu. Dommage donc pour le chômage cela aurait été bien, peut être dans l'environnement y passe pas. Mais bon bah bien dommage pour moi, merci beaucoup.

Personne du public : Picard Jean-Pierre de la Plaine des Cafres je vous pose la question pour tous mes camarades de Bourg Murat, il y a un dépôt de munitions qui est juste à côté de votre projet du parc du volcan, je voudrais savoir si vous avez pris, vous avez tenu compte parce que y a pas longtemps qu'il y a des permis de construire à l'espace de 1 km, ça a été refusé. Est-ce que votre projet ou il y a la serre est ce qu'il demande un permis de construire. Et au niveau des tyroliennes et au niveau de la commence appelle ça de la montgolfière, est ce que vous avez contacté les services de l'aviation civile, et est-ce que vous avez contacté aussi le service du ministère de la défense parce que c'est non, j'ai

pas fini, parce que c'est un projet très intéressant si vous avez l'autorisation, mais il faut aussi donner l'autorisation aux éleveurs, aux agriculteurs qui ont demandé le permis de construire pour leur projet à eux, parce que il faut pas les défendre et il faut pas aussi moi je suis pas, je vous dis carrément, je suis pour un projet mais pas un projet qui est de cette envergure, qui nous correspond pas vraiment à l'environnement du village, de la Plaine des Cafres suite à la climatologie concernée.

Mr MALLET : Jean Denis MALLET, donc responsable des services techniques de la Plaine des Cafres donc sur ce point précis je voulais rassurer Monsieur PICARD donc c'est un aménagement léger et ça fera partie d'un permis d'aménager donc le permis d'aménager va comprendre, je dirais la concertation avec toutes les instances nécessaires et possibles. Mais comme on fait seulement un terrassement léger, un aménagement léger, donc ça sera pas, je dirais, ce n'est pas une construction, donc on ne sera pas concerné par cette mesure.

Présentateur : Y a t'il un danger pour le public ? Je pose la question je l'ai entendu. Est ce qu'il y a un danger du coup, c'est ça, j'entends par rapport au dépôt ?

Mr MALLET : Bah comme il y aura un permis d'aménager, donc toutes les autorisations légales seront demandées.

Mr BOYER : Bien sûr donc si vous voulez le PPRP, plan risques technologiques, on fait partie donc des non pas des inquiétudes, mais des éléments qui sont à prendre en compte et nous avons dans le cadre.... (parole coupée) Je disais donc effectivement, donc nous avons une zone de PPRP, donc de risques technologiques qu'il est nécessaire dans le cadre des autorisations à prendre en compte, juste pour vous rassurer et bien entendu parce qu'une ?... de la population, nous sommes très éloignés des zones qui sont déterminées. Vous avez donc des circonscriptions au niveau du PPRP et donc nous sommes hors de ces zones à risque. Bien entendu lorsque les aménagements sont à proximité de ces zones, il y a des préconisations qui sont donc à tenir compte. Par exemple, si vous voulez au niveau des vitrages, par rapport au niveau du sismique, et cetera. Mais ce n'est pas le cas, je dirais par rapport au parc du volcan. Donc tous ces ces éléments seront introduits dans le cadre du permis d'aménager et bien entendu de l'étude d'impact qui est prévue et est en train d'être élaborée. Et c'est pour cette raison que les éléments de la concertation nous permettra de compléter cette étude d'impact et aussi avec tous les éléments que vous soulignez sur donc les risques technologiques.

Présentateur : Merci, on avait une demande d'intervention et après on je crois qu'il y avait un complément de question mais juste pour pas qu'on fasse juste un débat,

Personne du public : Je suis toujours prêt, moi oui, Bonjour Jacques AULLE, citoyen du Tampon, je parle à mon nom et donc j'ai participé, observé depuis le 1^{er} juillet le déroulement de cette enquête. Donc je lis parce que je veux rien oublier. Ces différentes enquêtes et documents depuis 2018 parce que je suis allé un peu loin dans le temps me font dire que c'est une escroquerie administrative remarquable pour un projet surdimensionné à ce jour pour notre vie et notre département. Je suis évidemment comme beaucoup d'amoureux de notre île pour un projet d'aménagement de cette zone de champ de foire, tout le monde est pour l'aménagement de cette zone. Par contre, je suis contre ce projet décrit dans les divers documents à cause des tyroliennes et du ballon captif, qui posent problème raisonnablement, j'ai consulté depuis le 1^{er} juillet tous les documents et sites de la mairie. Je vous livre quelques observations. Donc absent du département en 2019 période parce que les périodes d'enquête, sont toujours en juin, juillet donc où on est en vacances souvent, période de l'enquête préalable du dossier Tyrolienne. Je n'ai découvert que maintenant qu'il y avait effectivement deux dossiers : un dossier tyrolienne et un dossier parc. Donc, primo, j'ai vu que il y avait un appel d'offres qui a été passé en 2018, en 2018, avant toute étude préalable, il y avait un appel d'offres qui

a été passé à donc je voulais savoir quels sont les résultats de cet appel d'offres, secondo, vous êtes pas obligé de répondre en plus. Secondo, le bilan de l'enquête préalable Tyrolienne me pose question comme le disait au cours d'une réunion Monsieur RAMSAMY.

Quelques exemples qui posent problème.

Page 14 : des études préliminaires de plusieurs spécialistes, donc on est toujours au spécialiste donc ça, ça me chagrine un petit peu, ont démontré la faisabilité et l'intérêt et d'opportunités ainsi que la rentabilité qui est atteinte sur la base d'une ouverture de 6 mois par an à minima 8 mois possible. Alors quand on pose la question en ce moment sur le prix des activités payantes et bien on nous dit que ce n'est pas encore défini. Alors, je me demande comment ces spécialistes parlent de rentabilité sans avoir connu les prix ?

Page 17 : il est écrit, aucune personne n'a exprimé le souhait d'une demande d'abandon pur et simple du projet. Et pourtant, l'association citoyenne de Saint-Pierre écrit dans sa conclusion et son avis très argumenté, puisqu'ils ont, ils ont fait 3 ou 4 pages et qui étaient très argumentées. Je vous lis la conclusion. La position de l'association citoyenne de Saint-Pierre Réunion est claire, nous nous opposons à ce projet de 10 tyroliennes, type folie des grandeurs sans aucune rentabilité économique démontrée, mais dont les impacts paysagers et environnementaux sont certains, sans oublier les nuisances pour les riverains. Cet avis, a priori, n'a pas été bien compris ou pas pris en compte parce que je ne le vois pas dans le bilan.

Page 18 : Dans les étapes prévues, nous voyons une enquête publique, 2e semestre 2019 donc, au cours de cette enquête, j'ai posé la question, quand aura lieu cette enquête publique ? Donc il m'a été répondu en fait, il n'y aura jamais d'enquête publique sur les tyroliennes mais il y aura seulement une concertation par vote électronique. Donc je vais vous expliquer un petit peu tout à l'heure, ce que ça donne une concertation par vote électronique quand même. Donc il y avait eu aussi une pétition en ligne de Monsieur Ramsamy, qui avait environ quand même 2900 signatures. Les garants actuels nous ont précisé au cours d'une réunion que ces pétitions pouvaient être prise en compte dans les enquêtes préalables. Là, dans ce compte-rendu, cette pétition, elle est passée à l'as.

Donc ces quatre exemples montrent que soit le rédacteur du bilan est incompétent, soit il est partisan, soit quelques règles ont changé en cours de route ce que je ne doute pas.

Alors tertio, une remarque sur la participation électronique actuelle qui inaugure la même tactique avec K sur les dossiers tyroliennes qui aura lieu au second semestre 2021. Parce que vous avez avoir d'autre, comme je l'ai dit à une concertation électroniques en 2021, donc il y a en ce moment deux participations électroniques, un questionnaire et un commentaire. Alors, quel est le constat que j'ai fait. Jusqu'au 19 juillet, les commentaires et avis négatifs argumentés parce qu'il y a eu quand même des choses intelligentes dites contre les tyroliennes et le ballon captif essentiellement parce qu'on est encore une fois, il y a une personne qui est contre l'aménagement de cette zone était a priori majoritaire. Les réponses négatives aux deux premières questions idem questions sur les papiers donc il y avait le 17 juillet, il y avait 65% défavorables, 65% à la deuxième question aussi. Donc, depuis le 20 juillet, moi, j'ai regardé un petit peu les résultats et je me permets d'affirmer que les petites mains des adorateurs se sont mis en route avec une à deux lignes maximum. Ce sont des réponses avec une ligne maximum. Et ce sont toujours les mêmes réponses donc argumentées ou pas, et les pourcentages, évidemment, ont changé de camp. Et maintenant il y a puisqu'en trois jours il y a eu entre 150 et 200 commentaires partisans. Allez, disons. Donc je me permet encore de dire que cette concertation démocratique est donc biaisée et la prochaine sur le dossier tyrolienne le sera aussi. C'est donc une escroquerie administrative favorable face forcément au maire mégalomane.

Mr BOYER : Je vais me permettre de vous répondre sur les tyroliennes. Je rappelle juste que c'est la concertation qui concerne l'aménagement du parc du volcan et oui non non, mais je préfère quand même bien entendu le rappeler. Mais c'est avec plaisir bien entendu que je vais vous répondre sur les tyroliennes. Effectivement 2018 il y a eu donc fin 2018 un appel d'offres donc avec trois marchés, à une consultation avec trois éléments, d'abord, la géotechnique, qui a été confiée donc à GEOLIE pour la nature du sol pour déterminer quelles sont les contraintes de sol pour pouvoir connaître quels sont les éléments qui sont à mettre en place les fondations, les arrachements, les barres et cetera. Donc ce marché là il a été réalisé. Effectivement, vous avez un deuxième marché qui a été confiée à BIOTOPE et nous avons la chance que le marché, qui a été confiée à BIOTOPE concerne l'étude d'impact, les études réglementaires sur les tyroliennes et nous avons un marché aussi complémentaire qui concerne donc les études réglementaires, étude d'impact sur le parc du volcan, donc il y a une liaison entre ces deux marchés. Et donc un intérêt économique aussi bien entendu. Après le troisième marché, il s'agit d'un marché de conception, réalisation de tyrolienne, c'est à dire donc, il y a les études en fonction de ces études géotechniques, qui ont été réalisés et donc le fabricant et le poseur va nous réaliser donc un équipement clé en main. La question qui a été posée aussi, est-ce que vous avez déjà commandé des éléments, est ce que vous êtes en possession des éléments de tyrolienne ? Nous ne pouvons pas aujourd'hui commander si vous voulez les éléments de tyrolienne sur le territoire où maintenant, si on n'a pas la validation, je réponds à votre question de la validation de l'étude d'impact et aussi si vous voulez la validation des plans d'exécution qui détermine si vous voulez effectivement les fondations nécessaires en fonction de ces études géotechniques. Donc effectivement nous avons un marché actuellement de conception, réalisation de tyrolienne. Mais aujourd'hui, il n'y a aucun élément de tyrolienne sur notre territoire.

Personne du Public : Moi, je voulais savoir simplement si un fabricant de tyrolienne et un installateur de tyrolienne, avaient répondu avec votre appel. C'est un appel d'offres de 2 millions d'euros quand même.

Mr BOYER : Oui, 196000,38 d'euros exactement.

Personne du public : Monsieur Boyer, je sais que vous connaissez le dossier.

Mr BOYER : Effectivement, c'est un, ce n'est pas n'importe qui a répondu, ce sont des spécialistes qui ont l'habitude des tyroliennes. Et pour rassurer, pour rassurer si vous voulez il y a une mission, une mission municipale où si vous voulez, les techniciens de la commune et les élus, un élu, nous sommes allés voir sur place ce qu'ils ont réalisé réellement, quelles sont leurs capacités au niveau des tyroliennes.

Personne du public : Est-ce que vous pouvez nous dire qui a répondu à cet appel d'offres ?

Mr BOYER : Oui, bien sûr. C'est TECHFUN en métropole.

Personne du public : La question que je voulais poser tout à l'heure, c'est que j'avais demandé si vous allez faire une serre, quelle est la matière de la serre que vous allez faire, est-ce que c'est une serre en ferraille avec de la vitre à l'intérieur ou sinon c'est des serres avec de l'ambrière ? Et est ce que cela demande un permis de construire ? Parce que si il y a une serre je connais certaines personnes qui automatiquement ils ont une autorisation de travaux, ils ont l'autorisation de permis de construire. Ça veut dire si vous avez construit une serre d'une certaine importance, ça va demander aussi un permis de construire. Moi aujourd'hui je pose la question.

Mr BOYER : Bien sûr, si vous voulez effectivement le périmètre des serres ou le périmètre de l'aménagement du parc du volcan nécessite une étude d'impact, mais nécessite aussi un permis

d'aménager donc qui sera donc déposé en même temps que l'étude d'impact et qui vont donc intégrer les autorisations et la prise en compte du règlement du PLU pour pouvoir donc statuer sur l'autorisation du permis d'aménager.

Présentateur : Est-ce qu'on a une idée des matériaux utilisés ? Donc la question c'est, est-ce que ça va être de la vitre ?

Mr BOYER : Alors, justement, la concertation c'est pour ça. Aujourd'hui, on a dit qu'on était au stade de l'APS voir APD de l'ensemble si vous voulez de cet aménagement, il n'y a pas donc il y a des propositions qui peuvent être faites. Nous nous sommes orientés donc sur deux propositions sur une structure bois, sur une structure mixte ou une structure métallique qui va s'insérer dans le paysage. Ce sont des propositions au stade de d'APD donc APS, donc détaillées vers un APD, avant-projet détaillé. Et donc la phase suivante, pour nous, c'est de faire donc en fonction des propositions qui sont faites, on a parlé du climat tout à l'heure, on a parlé donc des matériaux du territoire, donc effectivement c'est d'utiliser donc quelque chose de noble, naturel pour pouvoir donc avoir une bonne insertion dans le paysage et l'intégrer dans le cadre de la phase projet de l'aménagement.

Présentateur : Est-ce que quelqu'un aurait un avis sur la question du bois ou du métal, ou des choses sur la partie technique peut être de cette serre ? Sinon j'ai deux autres questions et après je viens à vous. Mais est-ce que si quelqu'un veut réagir en tout cas n'hésitez pas à faire des propositions. On est là aussi pour poser des questions mais surtout proposer s'il y a des choses que vous aimeriez voir en plus ou en moins je le dis pour Monsieur Fontaine. Attendez alors ce que je vous propose c'est que je continue quand même les personnes qui ont demandé la parole et après je reviens vers vous.

Personne du public : Oui merci donc. Gilbert LA PORTE, habitant de Bourg Murat. J'avais une question un peu dans le prolongement de la note que Monsieur vient de lire, pourquoi avoir séparé la mise en place de la tyrolienne du parc du volcan puisque la tyrolienne s'intègre au parc du volcan. En tout cas, là, elle débouche sur le parc du volcan en survolant, si je puis dire les habitations. Pourquoi avoir séparé ces deux projets sinon pour effectivement faire passer l'un sans l'autre ? Je ne sais pas si par exemple, le parc du volcan ne tenait pas, la Tyrolienne elle elle tiendrait ? est ce qu'elle va apparaître comme ça au milieu de nulle part en dénaturant notre Piton Dugain ou nous aimons nous promener ou nous sommes pleins à aller nous promener. Je vois déjà qu'il y a des marquages qui sont prévus au Piton Dugain et on n'ose pas imaginer qu'est-ce que ça va donner lorsque cette tyrolienne sera en place sans le parc du volcan, si le parc du volcan n'était pas retenu. Ça, c'était ma première question. Deuxième question, je suis habitant de Bourg-Murat, mais je suis également membre de la Fédération française de randonnée pédestre, représentée ici par le comité de randonnée pédestre de la Réunion et j'avais posé une question dans les questions sur le site, et puis le papier que j'ai envoyé au garant, il y a un GR, le GR2 R qui traverse le parc du volcan. En tout cas la ou le parc du volcan aura son emprise. Quid de ce sentier de randonnée pédestre ? Je n'ai pas pu participer aux premières réunions mais j'ai entendu des questions sur, est ce que ce parc n'intéresse que les habitants de Bourg Murât ou bien toute la Réunion alors je suis peut être le premier à vous dire que ce site intéresse grandement non seulement les réunionnais de Bourg-Murat mais les réunionnais de la Réunion, mais aussi tous ceux qui viennent randonner sur ce terrain. Quid de ce sentier de randonnée pédestre de grande randonnée ? Je ne le vois pas du tout apparaître sur le projet. Est ce qu'il va disparaître ? Je me rappelle que ça a été fait justement pour permettre à ceux qui traversent la Réunion de pouvoir venir se restaurer et se reposer à Bourg Murât. Donc, ce nouveau tracé a été créé tout récemment dans le projet je ne vois plus apparaître, quid dans ce projet de la randonnée pédestre ? Moi, j'y tiens, on est beaucoup, un certain nombre à Bourg-Murat à aimer la randonnée pédestre. Quelle sera la place de la randonnée pédestre dans ce projet ?

Personne du public : En fait moi j'avais juste un reproche à faire concernant les délégués de quartier que Monsieur a parlé derrière, délégué quartier envoyé par la mairie à cette réunion là. Est ce qu'il se sent vraiment concerné par le projet de tyrolienne qui passe à 30 mètres de mon toit, ça fait 26 ans que je suis là, moi, je connais le secteur et depuis 26 ans j'ai jamais vu un délégué de quartier arriver

Mme RADEGONDE : Je ne vous apprendrai pas, vous qui êtes randonneurs, que l'IRT a déplacé et souhaite déplacé le GR 2 en limite, hein. C'est un projet effectivement de l'IRT de pouvoir bouger ce sentier, ça, c'est la première question. La deuxième, qui était en fait votre première question, concerne la temporalité. Effectivement je peux en comprendre votre question dans la mesure où le parc du volcan comme vous le disiez très bien Monsieur RAMSAMY ça fait 20 ans qu'on en parle de parc du parc du volcan première chose. Cependant, ce sont des projets qui sont complètement déconnectés l'un de l'autre. Vous avez effectivement les tyroliennes qui ont fait l'objet d'une concertation préalable et le parc du volcan qui est en concertation maintenant, donc on est vraiment sur deux temporalités qui ne se rejoignent pas.

Mr BOYER : Alors je vais quand même vous donner une précision. Tout d'abord, si vous voulez en ce qui concerne le parc du volcan et les tyroliennes l'intervention sur le parc du volcan, comme vous voyez sur la carte des enjeux en vert foncé en jaune concerne ce périmètre là et dans la partie basse vous avez donc le Piton Dugain. La limite de l'intervention du groupement de l'aménagement se situe sur ce périmètre là pour les enjeux, donc ce périmètre là n'est pas intégré si vous voulez, le périmètre du Piton Dugain n'est pas intégré au marché donc c'est une question aussi de périmètre d'intervention. C'est pour cette raison que ces deux dossiers sont différents. D'abord, l'autre si vous voulez, l'autre argument, si on peut le dire sur le plan réglementaire, ça ne répond pas au même si vous voulez, conditions réglementaires des autorisations. Je m'explique, c'est à dire que le parc du volcan vous aurez donc bien entendu une étude d'impact et vous aurez un dossier unique. Il y aura la loi sur l'eau. Il y aura donc un dossier unique. L'étude d'impact qui sera déposée avec une autorisation donc si vous voulez, euh, arrêtée par la mission donc environnementale. Et concernant les tyroliennes, c'est le permis d'aménager qui va porter les autorisations, avec bien entendu conformément au cas par cas, l'arrêté du préfet qui oriente, si vous voulez, l'autorisation vers un permis d'aménager qui va porter l'autorisation, voilà.

Personne du public : Bonjour PAYET José, moi c'était pour dire que je voudrais poser la question de savoir quelle est la distance du périmètre de risque technique ? J'ai entendu dire que c'était 5 km ou 6 km et à quelle distance notre projet, j'ai dit notre projet parce que c'est un projet tamponnais il est situé et s'il est dans le secteur beaucoup de types de construction sont interdites ou des risques au même titre que le risque Seveso, donc c'est mettre en danger la vie des gens et je voudrais poser une question aussi à propos de l'étouffement, je dis pas embouteillage parce que c'est un mot qu'on utilise tous les jours, l'étouffement circulatoire qu'on aura sur la Plaine des Cafres. Est ce que vous avez pensé à ce problème là aujourd'hui, si vous quittez la Plaine des Cafres un dimanche après-midi vers 16h, vous n'arrivez pas au Tampon avant 18h ? Est-ce que vous avez pensé à ce problème là ? Parce que on a eu un mec qui s'était battu contre la route des Géraniums parce que c'était le projet de l'adversaire politique. Aujourd'hui, ils se sont embrassés sur la bouche, peut être que le projet redevient. Est-ce que il y a une solution ? Est-ce que l'étouffement circulatoire on y a pensé ? ou bien c'est dans des tiroirs et que ça va sortir au dernier moment quand on sera nous population du Tampon, population de la Plaine des Cafres gênée par ce problème ?

Personne du public : Bonjour c'est Mr TECHER de la Plaine des Cafres. Donc est ce que les travaux ont déjà commencé sur la tyrolienne ? Première question, et parmi vous, c'est qui l'a donné l'ordre d'aller faire voler la Vierge qui était sur le Piton Dugain. Moi c'est ça qui attire moins aujourd'hui, être parmi cette réunion. Zot y moque, zot y torde vote bouche, zot y connais pas comment y la fait. Mon Piton

Dugain aller chercher l'histoire aux alentours du Piton Dugain quand zot y connais pas pour aujourd'hui mais prochaine fois refait une autre réunion pour plus d'information ;

Personne du public : Mr RAMSAMY du Lotissement Topaze : Sur le site sur Internet pour la commune du Tampon, il y a plein de commentaires, alors tous les gens, ça c'est comme partout, ça, parlent un petit contrat, un petit contrat, explique un coup les gens de toute la salle la quel contrat ils parlent sur ce site là, tous les gens disent, ah, c'est bon, on va gagner un travail on va gagner un travail. Explique à nous ?

Personne du public : C'est PICARD Hugo, éleveur sur le Piton Dugain. Le chemin de la Grande Savane et du Piton Dugain me concernent. Pourquoi le chemin Piton Dugain, c'est un chemin bien de fond et privé, le maire a dit qu'il a fini les travaux et qui a signé pour le passage ? ma pas signé moi, il disait va passer chez moi sans mon autorisation depuis le début moi la interdit de passer et aujourd'hui ma connu que certaines personnes de la commune, ils embauchent certaines personnes pour signer pour le passage. Ma fini.

Mme RADEGONDE : D'accord, alors on va, on va récapituler les questions. On avait une question sur effectivement les munitions, vous nous dites si on se trompe ? Munitions, construction et aménagement, c'est ça ? Votre question est portée là-dessus ? Une autre question qui portait sur les contrats. Donc sur cette première partie, ça sera Monsieur Boyer qui va répondre. Sur ce qui concerne la route et les aménagements de la route ça sera Monsieur Mallet qui répondra. Sur Piton Dugain on reprendra aussi à notre niveau et ensuite il y avait une question sur les servitudes, OK ?

Mr BOYER : Donc sur la partie, donc des dépôts de munitions comme on a rappelé le PPRT donc il y a un règlement, on ne peut pas si vous voulez aujourd'hui déposer un permis d'aménager ou une construction sans qu'il y ait donc effectivement, vous avez des rayons de 1 km de 2 km et les influences de l'éclatement, je dirais ou des risques que ça peut comporter de ces munitions sur si vous voulez, les constructions qu'on va réaliser dans le cadre du parc du volcan et si vous voulez nous avons fait pour répondre précisément à votre question, nous avons réalisé une étude de propagation qui est si vous voulez aujourd'hui, qui a été réalisé par de grands spécialistes qui a l'habitude des munitions par rapport aux règles du PPRT et qui ont démontré que nous n'avons pas de risque par rapport à cette propagation pour les, je réponds, je fini, par rapport si vous voulez bien entendu à ces constructions. Donc première réponse. Deuxième réponse, lorsqu'on construit un bâtiment qui donc va faire office dans le cadre rapproché ou éloigné des périmètres, donc en question vous avez donc les services de l'État qui vont donc se prononcer sur la recevabilité de ce permis, c'est à dire qu'on va pas décider pour ne pas respecter les règles, de dire on n'a pas démontré, il y a des règlements, il y a des matériaux, il y a des conditions bien spécifiques pour pouvoir réaliser ne peux pas, comme vous le dites, faire prendre des risques à la population et à la fréquentation du site.

Mr MALLET : Concernant les aménagements routiers, donc une convention a été signée depuis le mois de décembre entre la mairie du Tampon et la Région pour tout un ensemble d'aménagement depuis le Tampon jusqu'à la Source Reilhac. Ca c'est concernant la Nationale 3. Ensuite, on sait aussi qu'il y a un projet qui est en train, je dirais de ne plus avancer là-dessus, c'est la contournante du Tampon, donc aujourd'hui on est au stade de l'étude, on n'a pas de précisions pratiques, mais néanmoins cette réflexion a été menée pour que le Tampon soit désenclavé, voilà.

Mme RADEGONDE : Alors attention, attention, il faut être bien clair, il faut être bien clair sur les limites. Si effectivement nous avons une place, deux places, nous pouvons dans la limite de ces places faire monter du monde. On est limité. Mais on ne pourra pas nous faire monter effectivement ah voilà

4 personnes vous dites bien que 4 personnes peuvent monter, mais au-delà, on ne pourra pas les recevoir. C'est la jauge.

Mme RADEGONDE : S'agissant des servitudes, Monsieur, je ne pourrai pas vous dire plus précisément ce qu'il en est sur ce dossier qui est en cours de consultation avec les personnes qui habitent aux abords, donc je ne peux pas vous dévoiler ni vous donner des informations là-dessus.

Personne du public : Une question pourquoi il appelle les personnes un par un pour le chemin du Piton Dugain. Il propose au bougué un travail s'il donne le passage. Y a 4 personnes qui a signé actuellement auprès de la mairie du Tampon.

Mme RADEGONDE : Alors alors j'entends, j'entends ce que vous pouvez dire, j'entends ce que vous pouvez dire, mais votre discours n'appelle pas de... j'entends, j'entends ce que vous dites, mais votre discours n'appelle pas de réponse particulière.

Mme RADEGONDE : C'est une question qui est redondante et qui revient souvent et vous acquiescez Mr RAMSAMY qui concerne à la fois le nombre et à la fois la formation et à la fois le type d'embauche.

Personne du Public :Réponse favorable pour pour parce qu'on va avoir un petit contrat. Ah, ça va amener du boulot, donc faut expliquer aux gens parce que dernièrement on a avancé 150 emplois, mais on sait pas encore c'est quoi mais nous nous on vient en réunion. Bon là on discute avec vous. Mais ces gens-là ils sont derrière l'écran, on sait pas qui c'est donc eux, ils sont là, on va gagner un petit contrat, u, petit boulot. Donc, explique un petit peu aux gens.

Mme RADEGONDE : Alors ce qui est important, c'est dans vos explications il y a plusieurs choses : 1/ pourquoi 150 ? 2/ quel type de contrat ? 3/ quel type de formation ? OK Olala j'aime bien quand il y a un silence comme ça royal. C'est super. Non, parce que je sais non, mais je vais, je je, je je sais que cette question, elle sous-tend les points que je vous ai soulevé. Donc 150. C'est vrai qu'on s'est rapproché de Pôle Emploi, qui a pris attache avec des parcs comme il en existe et avec les spécialistes qui sont effectivement au niveau de pôle emploi qui ont estimé que ça représentait une fourchette de tant d'emplois, ça, c'est le premier point. Ensuite, en tant que métier, on en a parlé déjà Monsieur RAMSAMY, puisque vous étiez là à chaque fois, en tant que métier, vous savez bien qu'on aura besoin de personnes qui vont être en charge de la médiation, en charge de la sécurité, en charge de l'environnement, en charge des soins, en charge du nettoyage du site. Donc si vous voulez, on a toute une palette effectivement d'emploi au sein de ce parc. Pour l'instant, c'est tout ce qu'on peut vous dire. On peut pas vous dire quand, on peut pas vous dire on verra comment. Oui, on peut, on peut vous le dire, mais voilà, je ne peux pas vous donner plus d'éléments là-dessus et vous savez que de toute façon, à chaque fois ça fait, ça fait 6 fois que nous nous voyons ça fait 6 fois que nous donnons ces réponses. Nous ne pouvons pas à ce stade aller au-delà.

Personne du Public : Mais là en fait, vous avez pas compris. En fait ce que je pose là comme question c'est pas moi, je, je viens là, je vois les différents, bon les gens quand ils écrivent la, ah ça je suis pour le parc oui oui ça le travail a gagné le travail.... (parole coupée)

Mme RADEGONDE : Mais je ne peux pas être dans la tête de ceux qui écrivent, vous êtes en train d'interpréter les écrits ?

Personne du public : Non, non, mais moi moi au contraire, justement parce que quand les gens ils marquent, Ah bah moi je suis pour mais le contenu, quand il dit pour dit rien il y a le travail.

Mme RADEGONDE : Ah, je ne vais pas vous dire ce que cela soutient.

Personne du public : C'est ça que les gens ils comprennent pas, le travail y en aura pas pour tout le monde

Mme RADEGONDE : Non bah alors là effectivement vous faites de l'interprétation. Je suis d'accord avec vous, sur le fond, vous interprétez et peut être que les gens interprètent, mais moi je peux pas vous dire si effectivement les gens qui écrivent on une idée derrière particulière.

Présentateur : En six réunions on a dit qu'il y avait environ 150 emplois, ça veut dire que c'est 150, c'est pas dit que c'était des emplois limités.

Personne du public : Je m'appelle Jerry FONTAINE. Je vis au 20^{ème} kilomètre. Ma famille a un terrain au 20^{ème} INAUDIBLE... ma famille y veut faire des bungalows pour touristes à la Plaine des Cafres, zot y veulent faire beaucoup de choses à la Plaine des Cafres.... INAUDIBLE.... Ma famille a donné un chemin à la mairie mais ils veulent pas faire un cas avec... INAUDIBLE...

Personne du public : Bonjour moi je suis Madame JALLA la présidente donc au Topaze et donc il paraît qu'on n'a jamais mentionné qu'on demandait le retrait du projet, c'est faux donc ça a été mal retraduit, depuis le départ nous étions contre depuis les premières réunions on était contre, on a dit on fait ailleurs mais pas à côté des Topazes.

Mme RADEGONDE : Mais quel projet vous pouvez préciser ?

Personne du public : Je parle de projet des tyroliennes.

Mme RADEGONDE : Je pense que c'est pas une question, mais c'est une observation.

Personne du public : Je reviens toujours sur le PPAT du dépôt de munitions de la Plaine des Cafres. J'étais la semaine dernière avec quelqu'un qui est haut gradé de l'armée et il m'a bien précisé, il m'a dit Monsieur Louis BOYER et je vous répète là, il m'a dit bien que c'est la deuxième chose, ça peut être le deuxième exemplaire de Toulouse. Je sais pas si vous comprenez ce que je veux dire parce que là c'est le plus grand dépôt de munitions de la Plaine des Cafres. Il faut pas que vous narguer les gens, vous être en train de narguer les gens en disant c'est pas possible, c'est inadmissible, c'est intouchable. Ou ça est ce que vous tirez ça vous ? Il faut pas dire n'importe quoi.

Mr BOYER : Alors excusez-moi, mais il faut compresser ou préciser, il est nécessaire de préciser et je le répète que lorsqu'on réalise, si vous voulez, par rapport à un règlement qui est donné, nous devons démontrer la compatibilité de la stabilité des constructions par rapport à ce règlement d'abord, et nous devons faire des calculs, c'est pas au pifomètre, c'est pas parce qu'on a rencontré quelqu'un qui a dit, attention, effectivement, c'est le plus gros machin qu'on va pas respecter l'ensemble des prescriptions qui seront éditées par les autorisations pour pouvoir atteindre les objectifs fixés par l'aménagement.

Personne du public : Bonjour Christine Laporte, j'habite à Bourg Murat et j'aimerais savoir comment va être assuré le financement du coût de fonctionnement du parc.

Personne du public : On parle de 11 millions pour les investissements, mais quel sera le coût, le budget de fonctionnement du parc et la question sous-jacente, c'est qui va le financer ? Je ne crois pas que le FEDER apportera le complément de financement pour le fonctionnement, donc ce sont je pense les contribuables qui vont financer.

Personne du public : Je voudrais compléter est-ce qu'il y aura des retombées financières sur les riverains, sur les habitants de la Plaine des Cafres et du Tampon ?

Présentateur : Les impôts, je pense que c'est la question. La question est ce que ça va augmenter les impôts ?

Personne du public : Je voudrais faire une petite remarque parce qu'apparemment dans l'Océan Indien, cette zone c'est le plus important dépôt de munitions de France dans l'océan Indien et c'est un très gros mensonge et je pense que vous allez nous permettre de demander d'informer le Ministère de la Défense des intentions de la commune du Tampon. On le fera éventuellement si on a un écrit, on vous le transmettra. Je suis sûr que ça va faire bouger dans les chaumières.

Mme RADEGONDE : Alors juste pour répondre, ce sont des services de l'État qui vont nous répondre donc forcément ils seront saisis et les autorisations viennent des services de l'État.

Mme RADEGONDE : Ah alors c'est vrai que sur cette question est ce que vous je vous retourne, je me permets de retourner à l'assemblée cette question, savez-vous qui donc a volé la Vierge, a brisé cette Vierge ? Est-ce que vous êtes en mesure de pouvoir répondre ? Est-ce que quelqu'un est en mesure de répondre dans cette pièce ? Monsieur Fontaine, c'est vous, vous avez levé le doigt, vous avez levé le doigt Monsieur Fontaine, c'est vous.

Présentateur : Monsieur Fontaine, sais qui l'a volé.

Personne du public : Madame RADEGONDE demande qui a volé la Vierge. J'ai dit, j'ai peut-être un début de réponse. Un début de réponse pardon peut être qu'il faudrait déposer une plainte comme ça la gendarmerie pourrait mener une enquête afin de déterminer qui a volé la Vierge ? Est-ce que la mairie du Tampon peut déposer plainte s'il vous plaît pour la Vierge ?

Mme RADEGONCE : Alors n'oubliez pas, n'oubliez pas que c'est cultuel. Ça ne relève pas de la compétence, c'est cultuel.

Personne du public : Parce que dans zot projet vous n'êtes pas au courant de tout ce qui se passe sur le Bourg Murat parce que ça c'est un périmètre , c'est vrai qu'il y a des munitions, mais il a beaucoup d'histoires que les vieux l'a trimé, l'a monté dans les montagnes lontan. Je rejoins Monsieur Hugo PICARD, même, Monsieur Jean-Pierre, si zot n'est pas intéressé parler des histoires lontan par les personnes que l'a vécu sur la Plaine des Cafres moins oui. Quand m'y voit quand y arrive à la maison du Volcan et quand zot y raconte n'importe quoi et ben pour moi là comment déjà prendre les vrais renseignements avant d'afficher des panneaux dessus la maison du volcan.

Mme RADEGONDE : Alors, ce qui relève du parc du Volcan je suis entièrement d'accord et je vous rejoins Monsieur, c'est très important ce que vous venez de dire. C'est très important. On en revient à l'authenticité. On en revient à l'histoire, on en revient à l'âme du bourg et ça, effectivement, ça sera des espaces qu'on souhaite mettre en valeur. Ce bourg, il a une histoire et on le sait parce que je sais que Monsieur RAMSAMY et Monsieur Fontaine me regarde et c'est un aspect au niveau de la pédagogie sur le site qui sera mise en valeur, parce qu'on peut effectivement, vous êtes des porteurs d'histoire tous et à partir de ce moment-là..... (parole coupée).

Personne du public : Avant de mettre INAUDIBLE... avant de mettre une tyrolienne.

Mme RADEGONDE : Excusez-moi, on va juste pour terminer avec cette question des munitions, qui est quand même, s'il vous plaît, ceux qui posent des questions sur les munitions, vous voulez bien écouter les réponses ? On va pouvoir apporter une réponse réglementaire relative au site Madame LEIHMAN ?

Mme LEIHMAN : Bonjour Monsieur, pour votre question relative au dépôt de munitions.

Mme RADEGONDE : S'il vous plaît, s'il vous plaît, s'il vous plaît, excusez-moi, quand vous posez des questions, c'est important. Mais si vous n'entendez pas les réponses, à quoi bon. Donc s'il vous plaît, merci.

Mme LEIHMAN : Alors le dépôt de munitions, effectivement, j'ai eu l'occasion lorsque j'ai travaillé à la sous-préfecture de Saint-Pierre entre 2011 et 2015 de suivre si vous voulez les procédures. Donc il y a eu effectivement c'est une installation classée protection de l'environnement, donc il y a eu une enquête publique qui s'est déroulée en bonne et due forme dans cette période, je sais plus 2012 2013. C'est un site qui effectivement existe depuis 1971 et effectivement l'objectif pour les services de l'État, c'était de pouvoir effectivement régulariser puisque effectivement il n'y avait pas le statut de ICPE. Donc c'est effectivement fait, c'est une, y a eu un arrêté d'autorisation ICPE pour le dépôt de munition de la Plaine des Cafres. ICPE : installations classées protection de l'environnement. Par rapport effectivement aux différents critères qui sont dans la nomenclature ICPE. Sans rentrer dans les détails, l'autre volet procédure, c'est le PPRT que Monsieur Boyer effectivement à présenter. Il y a eu effectivement le ministère de la défense s'est déplacé à plusieurs reprises en sous-préfecture ou on a eu des commissions de suivi des sites CSS avec les différents acteurs dont le ministère de la défense et l'objectif, c'était effectivement d'informer dans le cadre de ces CSS d'informer l'ensemble des acteurs. Et effectivement aussi de faire approuver par un arrêté du préfet le PPRT donc le plan de prévention des risques technologiques qui a pour objectif justement, comme disait Monsieur Boyer dans cet arrêté donc qui est mis en ligne sur le site de la préfecture de la Réunion, un arrêté qui a été pris fin 2016, signé par le préfet, l'ancien préfet de la Réunion donc, Monsieur Dominique Sorain en 2016, qui approuve le plan de prévention des risques technologiques. Donc si vous voulez ce site et dans cet arrêté, il y a des prescriptions effectivement à respecter pour la sécurité aux alentours du dépôt de munitions. Donc si vous voulez ce site aujourd'hui, il fait l'objet de procédures qui sont finalisées et comme l'a dit effectivement voilà le parc du volcan n'est pas dans le même secteur du dépôt de munitions. Donc voilà ce que je voulais préciser, dans la mesure où j'ai suivi ce dossier à la sous-préfecture de Saint-Pierre.

Personne du public : Quand il y avait la réunion avec les généraux et les commandants de compagnie, Monsieur le Maire, était présent. Est ce que vous étiez là ? Moi, j'y étais moi. 2013, 2012, 2013.

Mme LEIHMAN : Oui, tout à fait. C'était ça été dans cette période là. 2012, 2013. Il y a eu des réunions avec le ministère de la Défense qui s'est déplacé effectivement en mairie, mairie annexe de la Plaine des Cafres, en présence de l'ancien sous-préfet de Saint-Pierre qui est présent aujourd'hui, donc Monsieur LEIHMAN qui connaît très bien donc ce dossier de dépôt de munitions qui est aujourd'hui dans les règles au niveau ICPE et PPRT.

Personne du public : Et combien de kilomètres on a dit de distance, combien de kilomètres on a dit par rapport les Topaze ?

Mme LEIHMAN : Je peux pas vous préciser le nombre de kilomètres Monsieur, je n'ai pas la mémoire aussi précise sur le nombre de kilomètres.

Personne du public : On a dit que les Topazes lé à moins de trois kilomètres et les Topazes seraient peut être vraiment intéressées si jamais il y a explosion, l'explosion va arriver sur la route du volcan, voilà ce qui a été dit.

Présentateur : il y avait une question, moi, ce que je retiens là quand même qui était sur la question de l'impôt parce que je pense que ça intéresse quand même les Tamponnais globalement, est ce que ça veut dire qu'il y a une augmentation d'impôts prévue ? Moi j'ai entendu cette question.

Mme LEICHNIG : Non, il n'y a pas d'augmentation d'impôts.

Personne du public : On voulait connaître le coût de fonctionnement, est-ce qu'il y a eu un prévisionnel qui a été établi sur le coût de fonctionnement du parc ? Et si on parle de dépenses, c'est quelles seront les recettes en face. Pour l'investissement vous avez dit que c'est 11 millions d'euros avec du FEDER. Et donc il faudra trouver les 30% en restant pour compléter l'apport du FEDER, mais pour le fonctionnement est ce qu'il y a eu un budget prévisionnel qui a été établi : n'importe quelle entreprise établit un business plan. Je pense que vous avez pensé à établir un coût de fonctionnement et en face de ce coût de fonctionnement les recettes qui permettront de répondre à ces dépenses.

Personne du public : Alors donc moi en fait, on a juste une anecdote et puis peut être une question à la fin. Une anecdote ce qui fait maintenant quasiment 20 ans que moi lé au Piton Dugain et na 20 ans de ça quand le projet parc du volcan était déjà lancé ma été convoqué dans les locaux de la mairie et à cette époque-là, on avait plutôt l'impression de passer un moment d'entretien pour voir si mi gagne encore habité dans ma case parce que là il fait comprendre moi comme ça que c'était un projet d'utilité publique par rapport au nombre d'emplois et cette information, il continue toujours aujourd'hui à dire n'aura beaucoup d'emplois et suite à la question de Monsieur RAMSAMY mi rend moins compte que on a des choses lancées comme ça, pour dire qu'il y aura beaucoup d'emplois et en fait, vous êtes même pas capable de dire Bah quel emploi n'aura ? Quel type d'emploi donc au final, me dire moi comme ça, donc la été convoqué l'argument principal qui dit lé quasiment d'utilité publique parce que en fait on a beaucoup de chômage donc ils sont payés beaucoup de monde on a l'impression que ça attend les réponses. Ensuite, moi suis pas rancunier, mais regarde un peu comment cela se passe, être convoqué ici, être traité comme quelqu'un qui n'est pas à sa place alors que ma paye ma case comme toute demoune terre là, il peut dire que quelqu'un de rancunier normalement il est un peu en graine, moi c'est pas mon cas, mi travaille sur ma sagesse comme y dit. Alors ensuite, c'est deuxième fois, c'est quand on a eu la pose des tuyaux et il entend bien que c'est parfois la pression populaire et les biens parce mi trouve que dans zot paroles actuellement y parle beaucoup de biodiversité, d'arbres endémiques indigènes. Ah ben ça se trouve y a quelque chose à faire pendant les réunions et mi dit c'est bien, mais quand même, la réalité parfois, c'est que au moment où il y a eu la pose des tuyaux à l'endroit où mi habite na un lambeau de forêt primaire, forêt primaire de bois de couleur des hauts, donc mapou, bois d'oiseaux, fleurs jaunes et cetera zot y connaît la forêt de la Réunion comme elle est jolie hein et que lui aussi est attaqué alors au moins comme on a l'impression que, en fait, bah c'est ça l'avenir, y en a un tracto pelle y débarque et à un moment donné votre tracto pelle y s'assoit dessus le mapou. Quoi ça y fait moi mi met en face et dit en fait peut être pas fait ça, non et lé vrai, le soir en pédagogie, bah y envoie-moi la police municipale, y explique à moin, comme ça, évidemment comme ça : Monsieur, si ou veut bloquer un projet de sais pas combien de milliards ou ça av avoir de problème y dit OK donc en fait moi n'aurait pas dû faire ça alors est ma la du moi-même négociateur pour que le tractopelle y passe chez mon voisin donc la famille PICARD, pour que zot y tire les barbelés et pour que le tracto pelle il passe du côté, il fallait juste aller voir le gars en fait et le mapou pour information lé encore là, hein, là encore là yes, voilà. Seulement seulement là, il veut dire, il veut dire que ici, cette réunion, tout le monde rigole, mais le sujet quand même, mais pas dramatisé mais il est quand même sérieux, comment il fait que quelqu'un que apparemment il cause zot sens, il fait un moment donné être établi comme un hors-la-loi au moment où ça lui dit bah cette zone là en fait c'est une zone de grande qualité et on a l'impression qu'on a le discours d'ici, et le discours que l'on a sur le terrain. Mi continue euh zot y connaît la Réunion aujourd'hui, lé à un endroit que lé très prisé des réunionnais et y a une grosse prise de conscience en fait de la beauté de la Réunion de plus en plus par les Réunionnais, notamment pour la culture. Moi, lé quelqu'un de culture, mais par contre pour les paysages et en fait là, la première chose que moi me la appris lors de discussions qu'on a eu au moment de classement pour la Réunion mais il y a eu des

gens de tous les milieux, de toutes les associations, qui a parlé sur la Réunion et nous a bien rendu à nous compte que la chose la plus menacée à la Réunion, c'est la biodiversité, puisque nous ne pourrions pas lutter contre les espèces invasives ça n'a fait que quasiment dominer la jette le drapeau à terre. Bon Ben là allons faire un train. Mais par contre le seul train qui reste à nous c'est le paysage, le paysage, quand même y place à moins en face des Topazes ou bien sur le terrain football, en face des Topazes et que moi voit le Nez de Bœuf, moi voit Piton Dugain moi dit à moins comma l'endroit là en créole pour les personnes qui écrit c'est à dire le dangereux mais en créole le dangereux y veut dire que c'est joli d'accord donc il veut dire que en fait là depuis juste avant les Topazes quand on regarde le Nez de Bœuf eh bien en fait, le Piton Dugain n'aura dix câbles, donc il veut dire que la première valeur de la Réunion, la première valeur qui est la valeur la plus facile, la plus facile à respecter moi cause de biodiversité parce que ça dit à moins à un moune comma moi sa sauve la biodiversité de la Réunion ? Le gars y dit ça à moins ça là, ben mounoire soit le croyant sérieux ou alors soit ou raconte à moins carry bref voilà donc, y veut dire qu'aujourd'hui, la première valeur, le paysage, la commune du Tampon il prend pas ça en valeur, y prend pas en valeur que parfois aménager un territoire, aménager un territoire parfois c'est ne pas aménager un territoire, voilà. Ma question : Comment comment zot le arriver à ne pas prendre en compte la première valeur, le paysage et comment zot le arrivé à dire parce qu'en fait, il y a maintenant l'impression que toute domine ici présent zot y aime la Réunion, seul train toutes les personnes que le ici aiment la Réunion, moi aime la Réunion. Mais à un moment donné il faut une réflexion mais sur un sujet particulier on a l'impression que les personnes qui a du bon sens ici ma l'impression selon zot que c'est pas les spécialistes que les spécialistes y arrivent à la conclusion qui gagne fait un affaire contre le paysage donc envie de dire parfois c'est pas dire c'est pas dire Ouais, bref n'importe quoi c'est juste dire les gars mais en fait là à un moment donné c'est quoi ça ? C'est quoi ça, vous raconté ? et vient pas dire comma que ça mette en valeur la première valeur que la Réunion, le paysage est un handicap. Si l'on monte au Nez de Bœuf moi prend la photo depuis les hauts et il prend la photo de la Plaine des Cafres il veut dire que de la Plaine des Cafres nous voit Piton Dugain, nous voit tous les pitons, moi y appelle sa Piton Villers c'est bien ça Piton Villers et en fait on voit dix câbles non là la plus grande valeur à la Plaine des Cafres c'est le paysage. Donc comment on est arrivé à cette conclusion là, c'est quoi le système ?

Personne du public : J'aimerais vraiment rebondir sur ce qu'il a dit parce qu'on est en train de jouer avec les mots. La biodiversité, ça veut dire quelque chose et vous êtes en train de trafiquer, vous êtes en train de manipuler quelque chose que vous ne maîtriserez pas ou est-ce que cela va mener ? On m'a mis de jolis termes aujourd'hui, environnement, biodiversité, espaces naturels, conservation des plantes endémiques et tout ça. Mais c'est du mensonge. Moi je prononce le mot mensonge, tout ça c'est la manipulation tout simplement de nos valeurs, on croit des choses et on se fait berner.

Mme RADEGONDE : Je voulais, je voulais rebondir aussi là-dessus pour les 2 dernières interventions et notamment sur l'atelier environnement. Je sais de par votre passif Monsieur que vous savez de quoi vous parlez quand vous parlez de biodiversité, d'environnement, et cetera. Voilà donc je sais ça. C'est dommage que vous ne soyez pas venu effectivement au niveau de cet atelier environnement, ah vous étiez représenté. Mais effectivement donc c'était intéressant cet atelier là pour pouvoir parler plus précisément des espèces indigènes, des espèces endémiques, de la lutte contre les espèces invasives y a eu tout ce plan là qui a été évacué et par contre juste un renseignement, est ce que vous parliez des retenues collinaires quand vous parliez effectivement de l'accès des tuyaux ? Alors est ce que vous savez que dans ce cadre-là nous avons effectivement des autorisations de l'État pour pouvoir mettre ces retenues collinaires ? Est ce que vous savez aussi que parallèlement et dans ce dossier, nous nous devons pendant 30 ans d'avoir des mesures compensatoires. Voilà donc ça aussi, il faut le préciser, on peut pas dire qu'on a enlevé mais excusez-moi, mais je vous ai entendu parler, je vous ai longuement entendu, donc c'est pour ça que c'est important de préciser vous avez dit on a enlevé, on a détruit

mais ce qu'il faut aussi pouvoir mettre dans la balance, c'est que pendant 30 ans, même si nous avons eu ces autorisations pour créer ces retenues collinaires pendant 30 ans, nous nous devons de mettre en œuvre des mesures compensatoires par rapport à l'environnement. Donc ça aussi, bien sûr qu'il faut l'évoquer et le mettre dans la balance. On peut pas dire simplement, vous avez détruit, vous avez dénaturé, vous avez défriché mais voilà, il faut vraiment voir les choses dans un contexte effectivement qu'il puisse être global et porter à connaissance l'ensemble des informations dans la matière. Alors alors, il y a aussi ce qui est important. Je vais terminer là-dessus. Après je vous laisse la parole. Nous faisons aussi une lutte contre les espèces invasives sur ces 15 hectares et vous savez combien il est important d'oeuvrer en ce sens, qui dit lutte contre les espèces invasives, dit lutte aussi sur le temps, il faut que ça soit une action qui soit bien sûr pérenne. Mais çà je sais que vous pouvez l'entendre et me comprendre quand je parle de ça et de l'importance de cette lutte contre les espèces invasives dans le cadre de ces aménagements, on a bien vu que pour l'instant, il passe des 4X4, passe des quads, passe des motos, et le site est vraiment abîmé, dénaturé par endroit, ça c'est sûr, abîmé, dénaturé et que les espèces qui sont effectivement fragiles indigènes sont mises à mal. Donc à partir de là on se doit de lutter contre les invasives de permettre aux plantes indigènes de retrouver leur place sur le site et de permettre aussi de mettre en place les différentes plantes endémiques.

Personne du public : Donc en fait bien sûr, bien sûr que moi là juste dit comme ça, que parfois alors parfois, et ben nous subit quand même quelques pressions au moment ou en fait nous veut œuvrer dans le sens de l'écologie. Mais mi connais très bien par exemple que BIOTOPE en fait BIOTOPE quand il s'est déplacé, s'est déplacé après au moment où on a eu le souci là pour dire ah oui, en fait, dans cette zone là on n'avait pas remarqué qu'on avait un lambeau ici et en aucun cas on est là pour dire ah ouais la Mairie du Tampon elle fait n'importe quoi avec ça, mais je dis juste comme ça que la mairie Tampon a évolué là-dessus mais que la valeur première c'est pas la biodiversité c'est le paysage. Bien sûr que zot il travaille sur la biodiversité, c'est très très bien ça veut dire que la mairie du Tampon a évolué là-dessus, donc moins lé juste en train de regarder des choses que mi voit positives. Mi dit juste quand même fallait quand même passer quasiment par des interrogatoires ou bien des mises sous pression pour sauver un mapou, bien sur il y avait les compensations mais sauf que, au moment ou le tractopelle lé passer, personne n'avait pensé en fait à passer chez l'agriculture pour tirer un mapou assez assez vieux. Donc il veut dire qu'à un moment donné mi trouve que lé quand même assez intéressant parfois que nana des personnes ici présentes que lé capable de monter un petit peu comment ça au créneau pour dire Bah en fait faut faire comme si, sauf que lé pas agréable, lé pas agréable d'être mis sous pression en fait pour une affaire qu'aujourd'hui nous lé d'accord dessus, mi rappelle l'information principale, ma question, c'est comment zot vous êtes arrivé à vouloir détruire la première valeur de la Réunion, à savoir le paysage, c'est ça ?

Mr BOYER : Sur la partie investissement, je vous ai répondu car j'ai effectivement donc des vous l'avez rappelé, les crédits européens qui permettent le financement donc du parc sur l'investissement. Sur l'exploitation c'est pour cette raison que ces unités d'exploitation on appelle ça les activités économiques complémentaires donc du parc, tels que les tyroliennes, le ballon et certaines attractions donc seront payants pour donc arriver à l'équilibre de l'exploitation. Donc il y a deux parties dans le cadre du parc, vous avez la partie investissement qui est financée par le FEDER, il y a un certain nombre d'équipements qui est considéré comme une activité commerciale et économique sur lequel on aura des recettes pour pouvoir donc équilibrer. L'autre élément important, c'est que il y aura donc une exploitation en régie du parc du volcan, donc dans le cadre si vous voulez de l'exploitation du parc, voilà.

Présentateur : Ce que je vous propose, c'est, on va prendre quelques questions encore. Donc si vous pouvez lever la main ceux qui voudraient prendre la parole avant qu'on finisse. Je vais prendre les

questions parce que il est déjà 30 et comme je laisse quand même un espace pour que Madame LEICHNIG puisse faire un bilan aussi de notre côté.

Personne du Public : Alors Pierre Jobourquingibet. J'habite au 10e kilomètre alors moi j'ai plusieurs questions. Moi je pense qu'il va falloir un droit d'entrée. Est ce que vous pouvez me dire le prix du droit d'entrée de ce parc environ ? Voilà ma deuxième question, où ira la recette ? Et puis ma 3e question. Là, j'ai noté 11 millions d'euros, mais c'est pas 11 millions de dotations de l'Europe, c'est 11 millions de crédits qui nous prête. Non, non, non, c'est 11 millions de dotation. Ah d'accord, est ce qu'il y aura des emprunts aussi en jeu dans le parc est ce qu'on va s'endetter ? La commune va s'endetter ? C'est 11 millions de dotations, alors.

Mme RADEGONDE : Alors la première question, c'était effectivement sur l'entrée du parc, donc il faut précisé, on l'a reprécisé à chacune des réunions, l'entrée du parc est gratuite. Donc effectivement, il n'y aura pas de droit d'entrée au niveau du parc. S'agissant des subventions don c'est une subvention prise en charge à 70% par les fonds européens.

Personne du public : Oui, moi 2 remarques, on dit que les activités sont payantes. Moi je me suis renseigné un petit peu sur le prix des tyroliennes en métropole et à Sainte Marie parce qu'il y en a une donc c'est en gros entre 30 et 40€ la descente sur une minute. Est-ce que vous croyez que des enfants réunionnais qui vont venir pique niquer vont pouvoir se payer cette tyrolienne ? Deuxièmement sur un petit trait d'humour quand même, parce que je vois qu'il y a des problèmes d'accès au Piton Dugain. Moi, ce matin, j'ai posté justement un commentaire, j'ai proposé mais sur un trait d'humour mais qui pourrait tel que c'est parti être pris en compte j'ai proposé de mettre un téléphérique entre entre le Bas et Le Haut pour monter au Piton Dugain mais ça pourrait être pris en compte tel que c'est parti, c'est sérieux. Voilà, c'est tout.

Présentateur : Je pense qu'on a noté votre proposition en tout cas de mettre un téléphérique.

Mme LEIHMAN : Voilà, effectivement on l'a pas oublié la question du paysage puisque dans le dossier de concertation en page 30 on a donc un volet sur les enjeux environnementaux dont effectivement le paysage. Effectivement, dans ce dossier, il est mentionné des enjeux sont à considérer effectivement, en matière de paysage, la zone d'étude se situe sur une entité effectivement paysagère remarquable, sur un axe structurant. Elle propose un paysage de prairies avec un point de vue sur le piton des neiges. L'intégration paysagère du projet est prise en compte. Donc cette question effectivement que vous évoquez par rapport à l'intégration paysagère du projet est actuellement en fait, et c'est un point qui est étudié par le bureau d'étude BIOTOPE qui ne sera pas loin de la oublié. Ça fait partie des différents points d'enjeux qui seront étudiés par le bureau d'études pour qu'il y ait

Personne du public : C'est les tyroliennes qui sont en train de détruire le paysage, première valeur de la Réunion. À mon avis vous avez faites bien de répondre, vous travaillez bien sur le paysage pour le projet parc du volcan, j'ai l'impression, voilà. Mais là par contre pour les tyroliennes c'est le point sur lequel en fait toutes les personnes qui sont présentes ici elles sont vraiment inquiètes parce que il y a une non prise en compte de ce sujet là alors que le paysage va être abîmé à cause des tyroliennes. Ma question est liée aux tyroliennes.

Mme LEIHMAN : Donc là, effectivement, il y a une étude d'impact aussi qui est en cours de réalisation par le bureau d'études BIOTOPE et dans cette étude d'impact, donc c'est un document qui fait 300 pages, et dans ce document, il y a effectivement l'état initial, l'état initial concernant la faune flore, le paysage, également les mesures comme on a dit, les mesures environnementales pour éviter, réduire, compenser et parmi ces mesures, Monsieur, il y aura effectivement une mesure concernant le volet paysager qui sera pris en compte en fait dans le cadre du projet de tyroliennes. Des mesures

concrètes pour le moment, comme l'étude d'impact est en cours, je peux pas vous donner de précision, mais pour l'avoir lu ce sujet paysager sera pris en compte dans le projet.

Personne du public : Sur le chemin de la Grande Savane est ce que c'est un sens unique ou quoi ? Et la sécurité sur le chemin parce que moi, étant éleveur, moi travaille avec des machines importantes, la machine, il fait près de plus de 2m80/3mètres de large et si na véhicules de chaque coté, n'aura point de pitié moi parce que sur la route du volcan moi monté le jour de l'éruption, crois moi si les personnes n'avaient pas garé leur véhicule n'avait quelques portes arrachées et aussi demande la sécurité sur le chemin de la Grande Savane et mes collègues des Topazes ? Comment zot y vient pour sécuriser le lotissement et le chemin contre les étrangers qui vient, les voleurs ?

Mr BOYER : Monsieur Picard, c'est ça. Merci de votre remarque. Ce sont des remarques qui ont déjà donc fait l'objet de réponse, c'est à dire qu'on va pas arriver demain en disant, on va installer quelque chose, on connaît la science infuse et cetera, donc c'est pas ça du tout de même pour la servitude dont vous êtes propriétaire et sur cette servitude au Piton Dugain comme vous le savez, nous avons engagé bien entendu une discussion avec les propriétaires sans forcer bien entendu, et nous voulons rester dans le dialogue. Après, sur le chemin de la Savane, tout comme pour le lotissement Topaze moi, j'ai entendu une question forte en disant, est ce que vous avez pensé donc aux embouteillages, au débit, et cetera. C'est des questions qu'on a déjà répondu, tout comme la sécurité aux abords au niveau du lotissement et aussi des gîtes à proximité, c'est à dire qu'il y a d'abord une étude qui est réalisée sur le trafic pour savoir effectivement si nos voies actuelles sont à capacité d'absorber le trafic en présence, qu'est-ce qu'il y a lieu de faire, créer un carrefour, apporte des solutions. Parce que quoi ? Aujourd'hui, on a fait effectivement une étude de circulation et de stationnement, donc il y a effectivement une désorganisation Monsieur RAMSAMY l'a rappelé que la semaine dernière, il y avait encore le week-end dernier, des embouteillages. Comment on va gérer ? Donc nous avons fait donc une étude de circulation et cette circulation si vous voulez date d'un an et demi et on a dit que effectivement, par rapport au comportement que vous évoquez, par rapport aux habitudes, il y allait de recaler si vous voulez cette étude et cette étude est déjà passée avec les bureaux spécialisés pour connaître le comportement. Pour répondre à votre question sur la sécurité, on a répondu parce que quelqu'un a dit la semaine dernière, mais j'ai un gîte, et cetera, peut-être que les gens vont se garer mal, quelles sont les dispositions de circulation qui vont être prises ? Et nous on a répondu, il y a des dispositions de circulation, des dispositions d'organisation qui seront prises à l'intérieur du parc. Il y aura des dispositions qui seront prises au niveau de la cité Topaze. Pareil, on ne veut pas Imposer une solution on a dit qu'on va bien entendu se rapprocher des topaziens pour apporter une solution adaptée, concertée avec donc les topaziens, pareil sur le chemin de la Savane quand vous évoquez pertinemment, si vous voulez les stationnements abusifs, et cetera. Pareil. Nous allons donc apporter des solutions, en concertation avec vous sur la sécurité et si vous voulez bien entendu la circulation. Et puis, comme vous dites préserver vos habitudes et votre pain demain, votre activité et bien entendu.

Personne du public : Quand y fane le lisier, l'engrais est ce que cela sera des inconvénients pour le parc ? Est-ce qu'on ne va pas nous dire de pas faner le lisier sur nos paturages à cause de l'odeur ?

Mme RADEGONDE : C'est une bonne suggestion à prendre en compte. C'est une bonne suggestion.

Mme RADEGONDE : Pour tout vous dire presque je m'inquiétais, Monsieur Fontaine. Mais sachez que nous avons, je préfère vous dire avant que vous commenciez que nous avons un timing, Monsieur Fontaine, donc je ne vous laisserai pas, je prends montre en main, combien de temps il vous faut ?

Personne du public : Bah Madame RADEGONDE, je me suis mis sur mon 31 express pour vous, vous n'allez quand même pas me faire ça. Vous allez me laisser un peu de temps. Je vais pas abuser, je vous rassure. Tout à l'heure en arrivant ici, je suis passé, ah pardon, Antoine Fontaine du SEMAC, collectif pour le maintien des activités au coeur de la Réunion. Tout à l'heure en rentrant dans la mairie, je suis passé devant ce panneau sur lequel est inscrit cette magnifique promesse républicaine : liberté, égalité, fraternité. Et là, au fil de cette réunion enfin de cette procédure de de de concertation, j'avais envie un peu de m'en inspirer pour vous livrer quelques questionnements et quelques propositions aussi. Liberté on s'interroge si vous voulez quand on voit que en dernière ligne droite, les délégués de quartier sont priés instamment de venir mettre sur le registre des commentaires bien entendu favorables au parc du volcan et puis bien entendu, à la gloire de l'équipe municipale parce que sinon ça va pas, ça va pas bien. Liberté, encore un liberté je dirais lorsque les personnes qui ont participé à toutes ces réunions et vraiment je les en félicite parce que ça réconcilie quelque part avec le fait que la démocratie n'est pas encore morte et qu'il y a des gens qui sont encore debout et qui sont réveillés alors que liberté quand il s'exprime ils ont, ils ont des opinions différentes et qui ne sont pas entendues et on les renvoie comme ça dans les brancards. Égalité, de quelle égalité parle t-on lorsque là aussi en dernière ligne droite, les employés de la commune sont priés eux aussi et bien à devenir dire tout le bien qu'il pense de ce projet et bien entendu à la gloire de l'équipe municipale. Parce que les deux vont ensemble, voilà hein. Et donc face à nous bien sûr citoyens qui avons participé depuis le début de cette concertation ou dans toute la première partie et sur avant les trois derniers jours, les avis étaient quand même plutôt défavorables hein. Donc de quelle égalité parle t-on lorsque les moyens en face ne sont pas du tout les mêmes et qu'on utilise les moyens communaux pour faire basculer le projet dans un sens. Et puis ensuite fraternité, hein. Je me pose la question de savoir quel genre d'équipe municipale peut ainsi avoir un projet qui oppose, qui divise ainsi une population qu'elle est censée servir. Et bien j'ai envie de vous faire cette proposition à la majorité municipale, puisque vous voulez absolument ce parc du volcan, vous y tenez à tout prix, 12 millions d'euros, il faut aller chercher. Eh bien, écoutez, aller chercher ces 12 millions d'euros pour faire le parc du volcan en revanche je crois que s'il y avait un point positif à retenir de cette période, de cette procédure de concertation, c'est que vous avez permis à des gens qui ne se connaissaient pas, déterminés, experts dans tout un tas de sujet et notamment juridique, naturaliste à se rencontrer et à se retrouver. Et je pense que si tous ici nous sommes d'accord sur le projet de parc du volcan, vous avez bien compris que la façon de procéder de saucissonner ce projet avec les tyroliennes, les ballons captifs et n'oublions pas non plus l'hélistation, parce que j'ai revu tout à l'heure des photos avec des hélicoptères qui survolaient ce parc d'attraction, donc tyrolienne, hélistation et ballon captif, à mon avis, et sans m'avancé au nom de tout le monde, mais nous sommes prêts à travailler avec la municipalité du Tampon, poursuivre cette réunion de concertation, aller chercher vos 12 millions d'euros. Mais sur la tyrolienne, sur l'hélistation et sur les ballons captifs, nous serons intransigeants et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir à tous les niveaux pour que le paysage, le paysage classé aujourd'hui à l'Unesco au patrimoine mondial soit préservé.

Présentateur : J'ai, traité principalement les questionnaires papier et je n'ai pas vu de questionnaire à l'éloge de la municipalité. Voyez comme quoi je pense que c'est une exagération. Je veux dire c'est peut-être une exagération.

Mme RADEGONDE : En tout cas, moi, je voulais souligner avant de passer la parole, aux garants et à Madame LEICHNIG pour conclure, je voulais m'arrêter à un mot qui est la fraternité. Merci de l'avoir mis en avant et en exergue, Monsieur FONTAINE. Merci à vous parce qu'effectivement, c'était l'occasion de faire de belles rencontres, de faire de belles rencontres et d'avoir une osmose sur le territoire. Et on peut se dire que le bourg, la Plaine des Cafres, les gens sont présents, sont forts,

motivés et la fraternité effectivement est au coeur de tout ça, donc merci de l'avoir mis en exergue parce que c'est un mot qui a du sens et de la résonance pour moi.

Présentateur : Alors je juste au niveau du délai et on est vraiment très court. Je vais juste prendre les deux dernières interventions qui ont levé la main et j'étais peut être pas été clair et derrière comme c'est l'heure on fera une petite synthèse de ce qui a été retenu.

Personne du public : Alors moi pour information, comme il y a des gens qui sont contre et pour, moi je crois qu'il faudrait faire deux colonnes : avantages, inconvénients et essayer de trancher.

Présentateur : Si vous voulez bien nous exprimer Monsieur MASTERNAK et Monsieur Vitry, peut être une petite synthèse, un petit regard sur ce qui s'est passé, merci.

Mr VITRY : Je voudrais rappeler que la concertation ne se termine pas maintenant avec la réunion de clôture, mais ça se termine ce soir à 23h59, donc vous pouvez encore poster vos avis, commentaires et je souhaite également que le dialogue continue même si la concertation se termine mais que le dialogue puisse continuer entre le maître d'ouvrage et également les personnes qui sont concernées et qui se passionnent pour ce projet. Alors je voudrais rappeler également qu'une concertation pour nous, vous n'entendez pas, d'accord, excusez-moi, je voudrais vous dire également que le nombre d'avis favorables et défavorables ne compte pas pour nous garants, c'est-à-dire vous pouvez poster 3000 contre ou 4000 pour c'est pas ce qui compte pour nous. Ce qui compte pour nous ce sont les idées qui ont été retenues et nous allons faire ce qu'on appelle une cartographie des opinions, c'est à dire de dire voilà les idées, les suggestions que nous avons entendu. Ce n'est ni un scrutin, ni un référendum, ni un sondage d'opinion, cette concertation. Alors en ce qui nous concerne, nous estimons que cette concertation était de très bonne tenue et je voudrais vous remercier pour votre présence, pour vos avis, pour vos commentaires. Parce que je trouve que toutes ces interventions permettent d'enrichir le projet pour le maître d'ouvrage et je pense qu'il s'agit là d'un exercice de citoyenneté intéressant et je vous encourage à continuer justement et ce sera une de nos recommandations, c'est de continuer le dialogue pour faire aboutir ou ne pas aboutir ce dossier. C'est vous qui déciderez. C'est le maître d'ouvrage qui décidera. Et puis je le dis les débats ont été pour moi pour nous très passionnés, mais toujours très corrects et dans le respect des valeurs, des concertations. Et pour ça je vous en suis gré.

Mr MASTERNAK : Je m'associe bien sûr à ce que dit ce que vient de dire mon collègue, donc nous sommes vraiment très satisfaits de votre participation, des différentes contributions qui nous sont, qui nous ont été transmises pour la plupart et euh comme disait Bernard la concertation n'est pas terminée et on vous a livré donc une de nos recommandations que nous allons formuler auprès de la collectivité qui est de poursuivre le dialogue. D'ailleurs, cette question a été aussi à plusieurs reprises prononcée par l'équipe municipale. Donc c'est quelque chose à mon avis, qui permettra d'enrichir encore le projet. Alors juste ça pour être bref donc la suite, elle vous a été précisée c'est-à-dire que nous remettrons notre bilan le 23 août. Donc, le bilan porte sur la manière dont nous avons ressenti cette concertation sur cette cartographie qu'on appelle ça pompeusement cartographie des arguments donc, en fait, ce sont les arguments qui nous paraissent vraiment les plus importants qui ont été formulées, les questions qui, à notre avis, reste donc à donner par la collectivité et la commune, donc, après réception de notre bilan à deux mois pour faire son propre bilan de la concertation. Alors qu'est-ce qu'elle en retient et quelle réponse elle peut fournir. Je tiens à préciser, enfin, nous tenons à préciser parce que c'est important que la commune doit répondre au contribution aux questions qui lui sont posées, voire aux propositions, sans nécessairement les retenir. C'est

important. Je précise, hein, je précise parce que je l'ai pas fait, donc notre bilan il est transmis donc le 23 août et il est publié. Il sera publié sur le site de la commission nationale du débat public et il est également donc publié par les soins de la collectivité.

Présentateur : La commune les laissera en ligne. Pour l'instant on laisse en ligne sur la période de la concertation et jusqu'au retour j'imagine, ou sur une restitution finale. En tout cas, ils ont deux mois tout n'a pas été traité, sachez qu'on enregistre encore enfin évidemment c'est jusqu'à ce soir et on est encore en train de traiter les questions. On vous les laissera jusqu'à à minuit sans problème pour les lire.

Mme RADEGONDE : Je précise qu'il y a des questions qui n'appellent pas de réponse, qui sont des commentaires, OK, d'accord.

Présentateur : Donc maintenant on va peut-être se retourner vers Madame LEICHNIG sur peut être ce que la mairie a entendu retenu.

Mme LEICHNIG : Oui c'est une petite synthèse que le maire a fait passer. Donc, Mesdames et Messieurs les élus, Messieurs les garants, Mesdames et Messieurs, la concertation relative au projet du parc du volcan ouverte le 1er juillet 2021 se clos aujourd'hui, le 23 juillet 2021. Je tenais dire merci à la population, les associations et les différentes institutions pour la participation, leur engagement et surtout pour la richesse des interventions lors des différents temps d'échange. Le projet du parc du volcan suscite un vif intérêt de la part de la population. A ce jour, nous pouvons dénombrer plus de 200 commentaires mis en ligne, environ 500 réponses au questionnaire papier et en ligne, environ 300 commentaires notés dans le registre mis à disposition à la mairie annexe de la Plaine des Cafres. Les suggestions faites durant toute cette période de cette concertation sera analysée à leur juste intérêt. À ce stade, il convient de préciser que la consultation se poursuit jusqu'à ce soir 16h30 en mairie et jusqu'à à minuit sur le site. Je tiens à remercier également les garants, Monsieur VITRY, Monsieur MASTERNAK et reste dans l'attente du bilan de cette concertation qui nous sera remis le 23 le 23 août 2020. 21 pardon et mise en ligne sur le site de la mairie. Le projet du parc du volcan cristallise des attentes fortes de la population en matière de développement économique social et culturel et sur les enjeux environnementaux. La concertation a été ponctuée de trois réunions publiques et de trois ateliers tourisme, environnement et riverains. D'ores et déjà, je peux partager les premiers retours des différents ateliers : atelier tourisme, je suis ravi de savoir que les restaurateurs, hôteliers, gîteurs, agriculteurs adhérents au projet. J'ai retenu que certains d'entre vous étaient force de proposition, faisant preuve d'ingéniosité dans le développement d'activités pédagogiques et de loisirs innovants, il y aura aussi la création d'emplois et la formation qui répond aux attentes légitimes. J'ai entendu Monsieur le Maire a entendu votre souhait d'être davantage associés au projet et à la nécessité de prolonger ces échanges au-delà de la concertation. La nécessité d'équiper ce site en utilisant les matériaux nobles, naturels, pérennes et respectueux de l'environnement adaptés à notre climat. La volonté d'ancrer l'histoire de la Réunion, de la Plaine des Cafres autour de son identité, de son identité, oui, authenticité, je vais y arriver, maintenir l'âme du bourg. L'atelier environnement : On retient l'engouement suscité par cet atelier, vous vous êtes tous montrés vivement intéressés par la thématique de la biodiversité pour la protection des espèces indigènes, de la préservation des espèces indigènes qui seront plantées, sensibles à lutter contre les espèces invasives, espèces envahissantes. Certains ont fait part de leurs appréhensions concernant l'installation des serres. Les arguments apportés sur la surface ont contribué à rassurer et fédérer la majorité des participants autour de cette thématique. L'atelier riverain : Je prends en compte vos préoccupations, Monsieur le Maire prend en compte vos préoccupations. Concernant les questions relatives au flux de circulation, au stationnement, à la sécurité des biens et des personnes au sein des abords du lotissement un travail doit être mené en concertation avec vous, riverains du site, afin que les équipements proposés soient

en adéquation à vos projets et à vos attentes. Lors des réunions publiques des questions concernant l'exploitation du site, son coût, les retombées d'activité ont souvent été abordées, je peux vous assurer d'ores et déjà non, je peux vous assurer qu'au-delà de cette concertation le projet continuera à se construire et je le souhaite vivement avec la population de la Plaine des Cafres et en particulier celle de Bourg Murat. Je souhaite renforcer le travail engagé avec les partenaires extérieurs, notamment l'IRT, la SGH, l'OTI, la CEOR je souhaite que ce travail, nous souhaitons que ce travail se poursuive. Pour ce faire, des réunions afin de faire vivre ce projet en associant aussi les représentants, les acteurs locaux, les associations sportives, culturelles locales, les agriculteurs et les éleveurs, ainsi que toute la population de la Plaine des Cafres. Nous montrons à l'Europe qui nous soutient nos capacités à construire l'avenir. Encore merci à celles et à ceux qui ont contribué au bon déroulement de cette concertation. Merci signé Monsieur le Maire.

Présentateur : Merci, vraiment beaucoup pour ces échanges. Ce que on vous propose, c'est en fait, la réunion va s'arrêter là maintenant. Vous avez jusqu'à minuit pour réagir, sachez que là c'était juste un moment où on voulait échanger sur des premiers retours mais y a rien de figé. Dire que le travail va se faire maintenant, je regarde les garants, ils ont un mois de boulot là pour faire une synthèse. On sait que derrière la collectivité aura encore un mois de plus pour pouvoir sortir un rapport final. Merci encore, vraiment de vos interventions multiples. On reste à votre disposition s'il y en a qui veulent rester pour échanger.